



**LA POSTE-CNSST**

**Compte-rendu de la CNSST La Poste du 17 avril 2018**

Ordre du jour :

1. Rapport d'activité 2016 des médecins du travail et action de La Poste
2. Rapport d'observation sociale 2016 des assistants sociaux et action de La Poste
3. Bilan 2017 du dispositif d'écoute et de soutien psychologique par téléphone
4. Bilan des expérimentations des espaces de discussion sur le travail et lancement de la démarche ParlonZen
5. Projet de registre HSCT numérique : point d'étape

Documents associés consultables dans l'onglet CNSST LP sur le site militant.

Participants : voir annexe

**Yves Desjacques** préside la CNSST pour la première fois.

Concernant les IRP à La Poste, il affirme qu'il n'y a pas le désir de se conformer aux ordonnances car LP dispose d'un décret dérogatoire, sauf lorsque la loi l'imposera. Demande forte de sa part que les études d'impacts soient bien réalisées en amont.

FO apprécie quand un décideur est présent en CNSST, idem dans les Branches, car pour nous le sujet SST le mérite car d'importance.

**F Wiener** : concernant la distribution l'après-midi, les risques sont à prendre en compte (chaleur, quartiers sensibles...).

Le sujet RPS au Réseau sera instruit avant la fin du 1<sup>er</sup> semestre, présenté à la CNSST du 17 juillet 2018.

Dans les ODJ des CHSCT, il doit y avoir un équilibre entre les sujets de prévention (RPS...) et les réorganisations.

**1. Rapport d'activité 2016 des médecins du travail et action de La Poste**

Engagement : l'année prochaine, il sera présenté à la dernière CNSST de l'année (année 2017 → fin 2018)

FO demande la transmission de la synthèse présentée en séance. Nous apprécions le travail effectué et constatons que nos analyses se retrouvent dans les rapports. C'est un document précieux.

Courrier :

RPS : management et polyvalence interagissent.

Différence entre la tournée calculée et vécue réellement.

Certaines activités gratuites auparavant deviennent payantes (nouveaux services).

Staby : les selles « confort » seront disponibles en mai 2018.

Réseau :

Flasheurs sans fils appréciés.

Manutention des paquets.

ESCI : position debout. Manque de place.

Travailleurs isolés.

FO demande le respect de l'accord chargé de clientèle du 20 juin concernant les pauses.

Vacance d'emploi des médecins : 10 environ.

Le médecin du 78 est référent en matériel roulant pour le courrier.

Les médecins sont autonomes et indépendants mais doivent rendre compte.

Les rapports doivent être circonstanciés, factuels.

Important que les médecins, les DRH, les directeurs de NOD travaillent ensemble

Sur interpellation de FO : les médecins sont embarqués dans les projets Vrac et nouvelles fonctions en PFC (Carvin/Douvrin).

Pas de consigne nationale concernant les EPI.

SUD plébiscite les horaires collectifs/fini-parti !

## **2. Rapport d'observation sociale 2016 des assistants sociaux et action de La Poste**

Document moins complet que d'habitude, néanmoins précieux également.

FO demande également la transmission de la synthèse présentée en séance.

Nous souhaitons communication de l'annuaire des AS tous les trimestres (des changements fréquents en IDF).

Commentaire FO : les observations des rapports semblent être reconduites d'une année sur l'autre, ce qui devient inquiétant et démontrerait une inefficacité des actions engagées, d'où notre intervention sur la mise en place de véritables outils d'évaluation des RPS en particulier au réseau.

Toujours la problématique des mi-temps thérapeutiques.

## **3. Bilan 2017 du dispositif d'écoute et de soutien psychologique par téléphone**

Voir document.

A noter que la campagne d'envoi du fascicule avec les nouvelles cartes a observé une augmentation des appels.

## **4. Bilan des expérimentations des espaces de discussion sur le travail et lancement de la démarche ParlonZen (Magali Klein)**

Issu de l'accord « avenir pour chaque postier ». Aide de l'ANACT.

Déploiement prévu en septembre/octobre 2018.

FO intervient et déplore sa présentation très tardive. Les établissements ne sont pas mentionnés, calendrier flou, manque de visibilité sur les CHSCT concernés, les sujets évoqués concernent principalement la SST ( Tapis antifatigue, sièges assis-debout, ....) et qui pourrait simplement être traité par le CHSCT.

C'est une preuve supplémentaire que les EVRP ne sont pas réalisés correctement avec un collectif de travail réuni comme il se doit, la mise en place de ParlonZen permettrait cela alors qu'il s'agit simplement d'un incontournable réglementaire.

La direction nous apportera les informations complémentaires demandées et nous représentera le sujet à la prochaine CNSST du 17 juillet 2018.

Un groupe de travail sera bientôt réuni.

## 5. Projet de registre HSCT numérique : point d'étape

Toujours pas d'établissement Colis parmi les sites pilotes.

Point bloquant : l'adresse mail La Poste/ La Banque Postale obligatoire !

Quid des représentants syndicaux, des prestataires qui n'en ont pas ?

Réponse : pour les postiers, il faudra s'identifier dans le RIAM., pour les prestataires, le préventeur ou le RH noteront à leur place.

Une communication par affiche et à tous les agents sera effectuée.

Un dépliant « facteur » est en attente de validation et nous sera communiqué.

Présentation en CHSCT évidemment.

La fiche de Danger Grave et Imminent restera sous forme papier.

Le déploiement se fera établissement par établissement, pas de « big bang ».

Représentants FO : Thierry Roux et Stéphane Lamarque.